

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La reprise de l'Affaire

Qu'est-ce que cela veut bien dire ?

Depuis quelques jours, des insinuations relatives à la reprise de l'Affaire se glissent dans les journaux, et l'on sent au malaise des organes nationalistes qu'il y a quelque anguille sous la roche de la révision. Le *Gaulois*, la *Liberté*, essayent des dérivatifs; l'*Echo de Paris*, est muet. Le *Siècle*, l'*Aurore*, montrent qu'ils sont renseignés, mais se réservent. Seule, la *Petite République* écarte assez la voile du mystère pour qu'on prévoie ce qui va se passer.

Elle a ouvert le feu, au sujet de l'enquête Syveton. Celui-ci, dans une conférence faite à Rouen, aurait dit :

« M. Jaurès annonce qu'il rouvrira l'affaire Dreyfus lorsque viendra devant la Chambre la discussion de mon élection. »
« Si étrange que puisse paraître cette nouvelle méthode de vérification des pouvoirs, j'accepte volontiers la lutte sur ce terrain-là, et je considère qu'on ne saurait me faire de plus grand honneur que de confondre, comme fait M. Jaurès, ma cause et la cause de mes électeurs avec celle de l'anti-Dreyfusisme. »

A cela, M. Gérault-Richard réplique que ce ne sont pas les républicains qui se sont maintenus sur ce terrain-là, mais bien leurs adversaires :

« L'affaire Dreyfus ? Mais ils la mettent partout, ils la mêlent à tous les incidents de la vie politique. Elle les hante nuit et jour, comme le spectre de Banco hantait Macbeth et sa femme qu'ils fussent endormis ou éveillés. »
« On arrête les Humbert ; on les extrade d'Espagne ; on les emmène à Paris ; on les interroge. Aussitôt, M. du Paty de Clam, que l'on croyait depuis longtemps interné, met son hallucination en branle. Il parle, il parle ; le *Gaulois* recueille ses révélations auxquelles la plume de M. Polonnais ajoute un sel particulier, celui de son baptême sans doute. Et voici toute l'affaire Dreyfus qui défile encore, défigurée bien entendu, masquée de faux et travestie en mensonges hideux. »

Alors ?
Alors, les républicains se défendent, et leur seule défense consiste à établir, judiciairement et une fois pour toutes, où se trouve la vérité :

« Puisque l'angoisse du danger, à défaut du remords, tient en un cauchemar sans répit les auteurs et les complices des crimes commis de 1894 à 1899 ; puisqu'ils dénoncent à tort et à travers ceux dont ils redoutent justement la vigilance vengeresse ; puisqu'ils cèdent à l'attraction de leur propre crime en le portant toujours sur leurs lèvres comme s'ils espéraient ainsi arrêter les révélations sur les lèvres de ceux qui ont percé à jour leurs machinations, nous taire plus longtemps serait un lâcheté coupable qui permettrait à l'erreur de se propager comme autrefois, et comme autrefois de troubler, d'affoler les consciences des honnêtes gens. »
« ... La République a failli mourir du silence, de l'inaction des siens, il y a quatre ans. Elle serait de nouveau mise en péril si les républicains s'abandonnaient aujourd'hui à la même défaillance. Quand ils se réveilleraient, ligotés pendant leur engourdissement des mille liens de l'équivoque et du mensonge, comme Gulliver par les Liliputiens qu'il aurait pu écraser sous son talon, ils se débattraient vainement et retomberaient impuissants et épuisés. Cette fois la République ne s'en relèverait pas. »

Ceci paraît clair. Mais un autre entrefilet du même journal a encore précisé la révélation.

« Les citoyens Jaurès et de Pressensé ont expliqué à la délégation des gauches le sens

de leur campagne à propos de l'affaire Dreyfus. Ils veulent répondre par une vigoureuse offensive aux manœuvres sournoises et impudentes de la réaction... Ils ont à révéler des faits graves; ils soumettront à la conscience du pays les faits d'une importance capitale qui leur sont connus. Et ils sont assurés que quand le pays républicain saura, il prendra l'initiative de l'action nécessaire. »

Ainsi, voilà l'Affaire remise sur le tapis. Il est assuré d'autre part, et encore sous le couvert du manteau, que Dreyfus serait en possession du fait nouveau qui permettrait la révision — définitive cette fois — de son procès.

L'ex-capitaine est évidemment dans son droit absolu en poursuivant sa réhabilitation. Dans la lettre qu'il écrivit au président de la République, au lendemain de sa grâce, il annonça formellement cette intention.

Les partis coalisés de la réaction voudront ils encore entraver cette œuvre de justice et la transporter dans le domaine politique, ou bien, comme l'écrivait naguère Cornély, les populations apprendront-elles un beau matin, par une note en petit texte dans la chronique des tribunaux, que la victime de l'état-major du père du Lac et d'Esterhazy est réhabilitée ? Je ne sais, bien que je croie peu à cette seconde solution, trop calme, pour que nos adversaires s'en contentent.

Ils cherchent déjà à entamer le bloc, pour sauver quelques congrégations, mais il pourrait se faire que le bloc fût rendu plus cohésif par l'Affaire qui recommence.

Nous souhaitons en tout cas, qu'elle aille vite et bien, que l'innocence, dont plus personne de bonne foi ne doute, soit enfin proclamée et que cette crise entre bientôt et pour toujours, dans l'histoire du passé.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 5 février 1903

Présidence de M. Bourgeois.
La Chambre reprend le budget de l'instruction publique.

Sur une question de M. Gerville-Réache, le ministre promet que l'instruction des jeunes martiniquais dont les parents ont péri dans la catastrophe du Mont Pelé, sera assurée.

MM. de Pressensé, Bepmale et Benoist parlent en faveur des employés des bibliothèques.
M. Vigouroux demande la suppression du concours général qui coûte 30.000 francs par an : il vaudrait mieux la création de bourses nouvelles : cet amendement est repoussé.

M. Déjeante réclame la suppression des aumôniers dans les lycées et collèges. Par 216 voix contre 211, cet amendement est repoussé.
Sur la proposition de MM. Gervais, Braud et Ribot, la Chambre décide qu'à l'avenir, les employés du petit personnel des lycées seront titularisés.

M. Constant dépose une motion tendant à relever le traitement des maîtres répétiteurs en leur accordant le traitement intégral à la condition toutefois que le logement et la nourriture soient à leur charge : mais M. Constant demande que le prix de leur pension ne soit pas retenu pendant les congés aux répétiteurs qui sont lésés ainsi d'une partie de leur traitement.
Cet amendement est adopté par 288 voix contre 187.

M. Baron parle en faveur des instituteurs et institutrices chargés dans les lycées des classes enfantines : M. Chaigne dépose une motion tendant à restituer dans leurs droits pécuniaires les maîtres primaires qui sont entrés dans les lycées avant le décret d'octobre 1892. Cette motion est adoptée.

M. Paul Meunier demande la gratuité de l'externat dans tous les lycées et collèges de garçons et de filles : l'internat seul serait payé.

Après discussion, M. Meunier retire cette motion, mais en présente une autre invitant le gouvernement à chercher au plus vite les moyens de réaliser l'enseignement secondaire gratuit : cette motion est renvoyée à la commission.

M. Syveton signale la pénurie constatée et signalée déjà d'instituteurs et soutient que pour y remédier, il faut améliorer les traitements et modifier les conditions d'avancement. M. Syveton dit qu'on a fait de l'instituteur un agent politique : il signale certains faits au milieu des dénégations et des protestations des gauches. Le tumulte éclate de toutes parts.

M. Syveton réclame que la nomination des instituteurs cesse d'appartenir aux préfets : ce sera la seule façon d'assurer aux maîtres primaires leur indépendance ; et là-dessus, l'orateur nationaliste lance des injures à l'adresse des républicains ; la gauche proteste.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique s'élève contre les paroles de M. Syveton qui représente les instituteurs comme agents électoraux.

M. Leygues, ancien ministre de l'instruction publique s'associe aux protestations de M. Chaumié. Si les instituteurs ont parfois pris part aux manifestations politiques, dit-il, c'est lorsqu'ils ont vu les prêtres sortir de leur devoir et combattre avec fureur nos institutions et nos libertés ; c'était pour défendre la République et nul ne les en blâmera.

La discussion est close : M. Syveton dépose une motion tendant à ce que les instituteurs cessent d'être nommés par les préfets.

MM. Carnaud et Couyba déposent l'ordre du jour suivant :
« La Chambre, approuvant les déclarations du ministre de l'instruction publique et comptant sur lui pour améliorer la situation morale et matérielle des membres de l'enseignement primaire, adresse aux instituteurs l'expression de sa sympathie et de sa reconnaissance pour leur dévouement à la France et à la République. »

M. Chaumié accepte cet ordre du jour.
Par 500 voix contre 1 cet ordre du jour est adopté ; M. Syveton retire sa motion.

La Chambre vote ensuite le budget de l'instruction publique.

Et la séance est levée.

Séance du 6 février 1903

Présidence de M. Bourgeois.
La Chambre aborde le projet de la marine. M. le Moigne parle dans la discussion générale : il félicite M. Pelletan des diverses modifications qu'il a apportées dans le service des arsenaux de la marine.

M. le comte d'Ornoy critique.
M. Pelletan répond : il déclare que son désir est d'apporter toutes les modifications possibles dans le corps de la marine où de tout temps existaient tant d'abus ; il n'est pas, quoiqu'on en ait dit, plein de malveillance pour les officiers : il est contre les vices qui sont si profondément enracinés dans cette administration jusqu'à ce jour absolument fermée, formant une caste.

M. Pelletan déclare que cet état de choses a assez duré, et il promet d'y apporter des modifications.
M. Pelletan développe ses intentions sur les réformes qu'il veut établir, et avec une grande éloquence il fait justice des calomnies qu'on n'a cessé de déverser sur lui.

La discussion générale est close : la Chambre passe à la discussion des chapitres : les 10 premiers sont votés sans débats ; sur le chapitre 11 relatif aux administrateurs que M. Pelletan a créés, M. Salis proteste contre cette création ; il en demande la suppression que soutient M. Chaunteps ; M. Pelletan répond.

Un amendement de MM. Salis et Chaunteps tendant à la suppression des administrateurs est repoussé par 275 voix contre 250.

Puis le budget de la marine est voté.
M. Rabier dépose le rapport sur les congrégations.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 février 1903

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat reprend la discussion de la loi militaire de deux ans.
M. Forgemol de Bostquenard dépose deux

amendements tendant à imposer aux élèves des grandes écoles de Saint-Cyr et Polytechnique, forestières, etc. trois mois de service avant leur entrée à l'école et un an après leur sortie.

Le projet de la commission propose l'inverse. M. Billot demande le renvoi de cet amendement et de l'article 24 à la commission ; il affirme qu'un an de caserne sera nuisible aux élèves de Saint-Cyr : le ministre répond que cela est faux : les officiers qui sortent de Saint-Maixent sont passés par la caserne avant d'être officiers, et ils n'en valent que mieux.

La proposition du général Billot est repoussée par 191 voix contre 61.

Un amendement de M. Gourju, tendant à ne faire faire leur service militaire aux élèves de l'école normale supérieure, qu'à leur sortie de l'école, est renvoyé à la commission.

Un amendement du général Mercier tendant à ce que les élèves des grandes écoles fassent trois mois de service entre leur première et deuxième année d'école puis le reste du service après leur sortie, est renvoyé à la commission.

L'article 24 est réservé : les articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 6 février 1903

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat procède à la nomination de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus membres titulaires de la commission d'instruction de la Haute-Cour :
MM. Develle, 141 voix ; Cordelet, 141 ; Choquet, 138 ; Dusolier, 134 ; Cazot, 134 ; Savary, 134 ; Ratier, 133 ; Bernard, 125 ; Maxime Lecomte, 124.

Sont élus membres suppléants de la commission de la Haute-Cour :

MM. Tillaye, 140 voix ; Girard, 134 ; Monservin, 131 ; Delcros, 128 ; Gérénte, 123.

Le Sénat ajourne le vote d'un amendement de M. Gourju adopté par la commission de l'armée tendant à autoriser les élèves des grandes écoles civiles à accomplir leur année de service normal, soit avant, soit après leur séjour dans ces écoles.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Les congrégations et les groupes de la majorité

Après entente, à l'issue de la réunion de l'Union démocratique, les délégués des 4 groupes de la majorité ministérielle se sont rendus chez le président du conseil avec lequel ils ont arrêté la procédure à suivre pour le vote de la loi sur les associations.

D'ores et déjà il est établi que le débat sur les congrégations s'engagera après le vote du budget.

Le gouvernement s'en tiendra aux conclusions de la commission qui demande le rejet en bloc de toutes les demandes d'autorisation formulées par les congrégations enseignantes, prédicantes et commerciales.

Le débat portera à la Chambre sur le point de savoir si ce rejet doit être prononcé pour la globalité des congrégations ou s'il y aura lieu de l'adopter à propos de chacune des trois catégories de congrégations dont nous venons de parler. Il s'agira, pour la Chambre, de dire si elle entend supprimer d'un coup et par un vote unique ces trois ordres de congrégations, ou bien les supprimer à tour de rôle et par trois votes successifs. Cette dernière procédure est celle que le gouvernement soutiendra. Si la Chambre était invitée à voter sur chaque congrégation en particulier, comme cette méthode aurait pour résultat de prolonger indéfiniment le débat, le gouvernement demanderait à la majorité, en posant la question de confiance, de la repousser.

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif a tenu, jeudi soir, une séance supplémentaire, sous la présidence de M. F. Buisson.

Le comité, après avoir nommé une commission de trente membres chargée de l'organisation du congrès, a désigné les délégués qui constitueront les commissions d'études suivantes :

1. Commission du règlement de l'organisation du parti et de la propagande ; 2. commission des vœux ; 3. commission des réformes fiscales ; 4. commission de l'enseignement et de la défense laïque ; 5. commission des réformes militaires ; 6. commission des lois de prévoyance, d'assistance sociale et des lois ouvrières ; 7. commission des réformes administratives, départementales et électorales ; 8. commission de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des études économiques.

Sur la proposition de MM. Puech et Maurice Sarraut, le comité a décidé la nomination d'une commission de cinq membres pris en dehors du Parlement, chargée de suivre les votes des élus adhérents au parti au point de vue du programme radical et radical socialiste pour, s'il y a lieu, en saisir le comité exécutif. C'est cette commission qui devra, en outre, être saisie toutes les fois qu'il s'agira d'une question personnelle.

Question au Ministre de la Guerre

A diverses reprises, en ces derniers temps, différents officiers ont été envoyés en Corse par mesure disciplinaire. Le cas vient de se produire encore pour le lieutenant Vèron, du 16^e d'artillerie, à Clermont-Ferrand, qui est affecté à la direction d'artillerie de Bastia. M. Emmanuel Arène vient d'aviser le ministre de la guerre qu'il lui demanderait par voie d'interpellation, si la Corse est considérée au ministère de la guerre, comme un département de choix pour les officiers en disgrâce.

Réunion de la gauche démocratique

La gauche démocratique réunie jeudi a décidé d'entendre les délégués de la Fédération des employés sur la question de la reorganisation des Conseils de prud'hommes.

Il a, en outre, résolu d'intervenir dans la discussion du budget en ce qui concerne : 1^o le maintien de l'ambassade du Vatican, 2^o les missions françaises à l'étranger ; 3^o les mesures à prendre pour arriver à la séparation des Eglises et de l'Etat.

MM. Delpech et Clémenceau sont dès maintenant désignés pour prendre la parole.

La monnaie de nickel

On sait que le budget de 1903, actuellement en discussion, prévoit la création d'une monnaie de nickel et fait état du bénéfice de 3,160,000 francs que doit procurer au Trésor l'émission de 16 millions de pièces d'une valeur nominale de 25 centimes.

Diverses objections avaient été faites à la nouvelle monnaie; la principale était la confusion possible avec la pièce en argent de 1 franc. Afin d'éviter cette confusion, la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, a décidé que :

1^o La pièce de 25 centimes en nickel pèse 7 grammes, alors que la pièce en argent de 1 franc pèse 5 grammes ;

2^o La tranche de la pièce de nickel sera lisse, au lieu d'être cannelée, comme celle de la pièce d'argent ;

3^o La pièce de nickel sera près de moitié plus épaisse que la pièce d'argent : 1 millim. 77 au lieu de 1 millim. 53 ;

Le diamètre de la pièce de nickel sera de 24 millimètres alors que celui de la pièce de 1 fr. est de 23.

5^o La gravure de la pièce de nickel comportera un sujet simple, à embôse très caractéristique, s'écartant le plus possible des empreintes qui figurent sur les pièces d'argent ; la valeur de la pièce sera indiquée au revers en chiffres de grandes dimensions.

Ajoutons que la nouvelle monnaie doit être en nickel pur, avec une tolérance d'impureté de 20 millièmes.

Le poids du nickel employé pour une première émission de 16 millions de pièces sera de 112,000 kilos, dont le prix d'achat, à 3 fr. 50 le kilogramme, s'élèvera à 392,000 francs ; les frais de fabrication des flancs sont évalués à 340,000 francs ; enfin les frais de frappe atteindront 100,000 francs. La dépense totale de l'émission, en chiffres ronds,

sera donc de 840,000 francs. La valeur nominale des pièces émises étant de 4 millions, le bénéfice de l'opération pour le Trésor sera, comme il a été dit plus haut, de 3,160,000 francs.

Les troubles de Margueritte

Enfin les défenseurs ont terminé leurs plaidoiries : le procès touche à sa fin ; lecture des questions à poser aux jurés a été donnée dans l'audience de jeudi.

Il y a cinq séries de questions, subdivisées en cinq sections, et chacune comprend un nombre considérable d'interrogations, plus de 2000 !

Les jurés vont avoir à débrouiller tout cela ; ils en auront certainement pour quelques jours encore.

**Tirage d'obligations
Ville de Paris 1875**

Le numéro 431.787 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 421.323 est remboursable par 50.000 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 25.464, 74.596, 404.632.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 112.937, 156.902, 245.284, 222.342

Vingt-cinq numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Communes 1879

Le numéro 492.917 gagne 100.000 fr. Le numéro 331.156 gagne 25.000 fr.

Six numéros gagnent chacun 5.000 fr. : 631.685, 802.488, 573.450, 245.529, 964.027, 562.550.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communes 1880

Le numéro 775.077 gagne 100.000 fr. Le numéro 528.319 gagne 25.000 fr.

Les six numéros : 198.929, 784.183, 459.037, 979.918, 102.137, 327.902 gagnent chacun 5.000 fr.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communes 1891

Le numéro 125.864 gagne 100.000 fr. Le numéro 436.518 gagne 10.000 fr. Le numéro 568.442 gagne 5.000 fr.

Vingt numéros gagnent chacun 1000 fr.

Communes 1899

Le numéro 397.902 gagne 150.000 fr. Le numéro 266.805 gagne 5.000 fr. Vingt numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Contributions Indirectes

Par arrêté préfectoral, M. Fourastié, Honoré, surnuméraire des Contributions indirectes dans la Seine-et-Marne, est nommé surnuméraire dans le Lot, en remplacement de M. Boisset, nommé commis.

Enseignement primaire

Mme Voise, institutrice en congé, est nommée institutrice titulaire à Cahors, place Thiers, en remplacement de Mme Monteils, en congé.

Mme Amadiu, institutrice titulaire à Espédaillac est nommée en la même qualité à Gagnac, en remplacement de Mme Toulze qui permute avec elle.

CAHORS

Questions scolaires

(Suite)

Il paraît que nous avons eu tort d'élargir la question scolaire soulevée — on sait comment — par « Un groupe de... pères de famille. »

L'Ecole de la rue Fénelon, l'Ecole du Vieux-Palais, n'ont rien à faire présentement, paraît-il, dans l'organisation projetée aux « Petits Carmes » ou « dans les bâtiments du Lycée ».

C'est de l'Ecole de garçons de la rue du Lycée, et uniquement de cette école qu'il s'agit.

A vrai dire, nous nous en doutions un peu et le public aussi s'en doutait. Aussi bien, puisque la question est soulevée —

que ne soulèverait pas une noble passion ! — nous avons tenu à connaître l'organisation actuelle de l'Ecole qu'un moderne Salomon voudrait couper en deux.

D'abord, dans le local de l'ancienne Ecole maternelle congréganiste, se trouve une Classe enfantine très prospère. Deux maitresses dévouées et une femme de service donnent, sans compter, leurs soins aux petits enfants de 3 à 6 ou 7 ans.

C'est une classe enfantine des mieux situées et des mieux installées, avec une cour magnifique.

Dans l'ancien bâtiment de l'Ecole congréganiste sont installés l'Ecole primaire élémentaire et le Cours complémentaire d'Enseignement primaire supérieur pour les garçons.

L'Ecole primaire élémentaire comprend 6 classes pour les enfants de 7 à 13 ans, c'est-à-dire, une classe par année, ce qui permet de bien classer les élèves selon le degré de leur savoir, depuis le Cours préparatoire jusque et y compris le Cours supérieur.

Chaque maître n'ayant qu'une division, aussi homogène que possible, peut viser à obtenir le maximum de résultats, sans épuiser ses forces sur divers groupements.

Au-dessus de 13 ans, les élèves pourvus du C. E. P. et ayant passé un an dans le Cours supérieur, sont admis au Cours complémentaire d'Enseignement primaire supérieur.

Le public cahorcien connaît suffisamment les résultats obtenus par cette organisation qui ne laisse rien à désirer, pour ne pas consentir à une mutilation comme celle que l'on propose.

La confiance toujours croissante des familles prouve que les maîtres qui ont mission de faire prospérer l'Ecole, font tous leur devoir.

Si les classes actuelles sont trop nombreuses, il n'y a qu'à utiliser une salle qui est encore disponible et qui sera prête, en quelques heures, à recevoir un nouveau maître. Quant à la Cour, nous le répétons, sa superficie peut être presque doublée à très peu de frais.

Nous sommes loin des 40.000 fr. dont on parle dans le fameux post-scriptum ! !

On nous entretient sans cesse des dangers d'une pareille agglomération dans l'Ecole de la rue du Lycée ; on nous la baille belle.

Voyez plutôt : « Les mères de famille » nous offrent d'installer une deuxième école à six classes dans une aile du vieux Lycée.

Nous avouons ne pas bien comprendre. Est-ce que si on installait 6 classes à côté des 300 élèves qu'il y a déjà au Lycée l'agglomération fatale n'existerait pas ?

« Les Pères de famille » nous offrent d'installer douze classes, — je crois — six pour les filles et six pour les garçons, dans le local des Petits-Carmes.

Le collège doit déjà en compter une douzaine. Et c'est là ce que vous appelez la décentralisation, la suppression d'une agglomération dangereuse ?

Non, ce n'est pas sérieux, car vous monteriez ainsi que vous n'avez aucun souci du bon renom de nos établissements scolaires.

Quand la municipalité aura mis en bon état les écoles qui existent déjà ; qu'elle aura créé les Ecoles de Saint-Georges et de Saint-Cirice ; que les élèves de la ville ne trouveront plus de place soit à l'Ecole de la rue du Lycée, soit à l'Ecole primaire annexée à l'Ecole normale de garçons — et il y en a de la place là ! — alors nous serons avec ceux qui demanderont la création d'une nouvelle école de garçons, non pas à l'ouest du boulevard, mais à l'Est, sur l'emplacement nettoyé du Vieux-Palais de Justice.

Une école de garçons et une école de filles de chaque côté du boulevard, cela peut se soutenir ; mais une Ecole de garçons accolée à une Ecole de filles dans le local des Petits-Carmes, c'est à se demander si la prospérité future de cette école de filles ne gêne pas déjà quelqu'un.

La lettre au Réveil parle aussi de maitres indépendants dont on dotera la nouvelle école de garçons.

Est-ce que par hasard, nos instituteurs actuels manqueraient d'indépendance ! on ne s'en douterait guère. Nous n'avons jamais entendu dire qu'aucun d'eux ait modifié sa conduite politique sous le ministère Méline, ni qu'il ait déserté le Cercle républicain du temps de Rousset.

Mais enfin tout est possible et la parole est à l'auteur de l'article ; nous attendons des faits.

CE N'EST PAS VRAI :

Le *Quercinois* publié dans son numéro de jeudi, l'entrefilet suivant :

Est-ce vrai ?

On nous affirme que ça ne marche pas comme sur des roulettes, dans notre fameuse section cadurcienne des « Droits de l'Homme ». Le torchon brûlerait ferme déjà, et la chose est toute naturelle que la discorde règne où il n'est question que de « Droits » et jamais de « Devoirs ».

Attendons-nous donc à quelque griffage en règle, un de ces quatre matins. C'est dans la logique jacobine, et nous marquerons les coups.

Mais non, ce n'est pas vrai, confrère ! Tout va bien, au contraire à la section cadurcienne de la « Ligue des Droits de l'homme », tout marche comme sur des roulettes.

Et pour vous en convaincre, ayez donc l'obligeance de consulter le numéro du 24 janvier de notre excellent confrère l'*Union républicaine*.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, le 6 février 1903.

Monsieur le Directeur,

On m'affirme que je suis visé dans un article paru dans votre numéro du 5 février.

Je ne suis absolument pour rien dans l'article de la *Défense*.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer cette affirmation.

Veuillez recevoir, Monsieur, etc.. etc.

E. ÆGERTER.

La loi sur la presse ne nous mettait pas dans l'obligation d'insérer cette lettre ; la loi ne donne droit à une rectification qu'à toute personne qui, dans un article de journal, est nommée ou suffisamment désignée.

Où donc, dans la protestation des lycéens, M. Ægerter se sent-il visé ? est-ce dans le passage où il est question « de l'ancien camarade qui, certes, fut déplacé dans notre lycée, dont il fut loin d'ailleurs d'être une gloire » ?

C'est peu probable !... et pourtant il ne nous paraît exister dans la protestation de nos jeunes amis aucune autre allusion à l'auteur des entrefilets publiés par la *Croix* et la *Défense*.

C'est donc par pure courtoisie que nous insérons l'affirmation de M. Ægerter.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Soulié, Conseiller municipal de Cahors, décédé ce matin à l'âge de 76 ans.

M. Soulié faisait partie de la majorité républicaine de notre assemblée municipale où il siégeait depuis de nombreuses années.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 5 février

Jacques Rumau, 52 ans, sans domicile fixe, né à Saint-Laurent, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, inculpé du double délit de vagabondage et d'outrages aux agents, qui a son passé émaillé de vingt-deux condamnations pour de semblables délits, dont la première remonte au 31 décembre 1899, est condamné à quinze jours de prison.

— Germain Vinel, 56 ans, d'Arcambal, qui s'est rendu coupable du délit de chasse sans permis, est condamné à 25 francs d'amende, à la remise du fusil, ou 50 francs pour en tenir lieu.

— Jean Foulquier, 52 ans, de Cras, qui a chassé à l'aide d'engins prohibés, est condamné à 50 francs d'amende.

— Joseph Andreu, 30 ans, de Toulouse, surpris en action de pêche, par le garde-pêche Labarrière, dans un endroit réservé pour le repeuplement des poissons, est condamné par défaut, à 100 francs d'amende.

— Charles Douzet, 15 ans ; Firmin Hermin, 15 ans, et Antoine Vialard, 18 ans, de Cahors, surpris en flagrant délit de chasse, à l'aide d'engins prohibés, par deux gendarmes de la brigade de Cahors, sont condamnés, les deux premiers, à

25 francs d'amende chacun, avec bénéfice de la loi Bérenger, comme étant âgés de moins de 16 ans, et Vialard, à 50 francs d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, 7 février, que la tournée artistique Andrel donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de :

L'AFFAIRE KRACFORT
ou le coffre-fort mystérieux

folie-vaudeville en 3 actes de MM. Jouillot et Fernoux. Le spectacle terminera par : *Le Petit Aiglon*, parodie en 2 actes, tirée du chef-d'œuvre de Rostand.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 FÉVRIER 1903

- A. Frangésa (Allegro militaire) Ad. Gauwin.
 - L'Ambassadrice (Ouverture) Auber.
 - L'Arlésienne en deux suites Bizet.
 - 1^{re} suite : 1 Prélude,
 - 2 Minuetto,
 - 3 Adagietto,
 - 4 Carillon.
 - 2^e suite : 1 Pastorale,
 - 2 Intermezzo,
 - 3 Farandole.
- Les Echos des concerts (Quadrille) X...
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 7 février 1903

Publications de Mariages

- Couture Jean, propriétaire et Caminade Léontine fille de service.
- Bruguière Jean-Joseph-Louis-Etienne, Substitut du Procureur de la République et Gisbert Marie-Antoinette-Gabriel-le s. p.
- Lugan Clément, négociant et Malga Marie-Pétronille-Marthe, s. p.
- Bédou Célestin, jardinier, et Cabridens Anna, s. p.

Décès

- Laborie Anna, épouse Ayot, s. p. 68 ans, route de Larroque.
- Ayot Pierre, cantonnier, 81 ans, rue Neuve des Badernes, 16.

Arrondissement de Cahors

SAINTE-PANTALÉON. — Pendue. — Ces jours derniers le sieur Dominique Bessières, de Sainte-Pantaléon, trouva sa femme, Roulié-Contios, âgée de 52 ans, pendue à une poutre de leur chambre à coucher. M. Fabre, médecin à Montcuq, qui a constaté la mort, a déclaré que ce suicide remontait à neuf heures du matin.

PUY-LEVÊQUE. — Foire. — Cours ordinaires sur les attelages.
Bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ;
Porcs gras, de 50 à 55 fr. les 50 kilos ;
Moutons gras, 0 fr. 75 le kilo ;
Dindons, 0 fr. 55 la livre ;

Poules, 0 fr. 75 la livre ;
Lapins, 0 fr. 30 id.
Œufs, 0 fr. 90 la douzaine ;
Blé, de 14 à 15 fr. 75 les 4/5 ;
Maïs, de 10 à 11 fr. id.
Pommes de terre, de 4 à 6 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Bal de charité. — Comme tous les ans on organise à Figeac un bal de charité au profit de toutes les œuvres de bienfaisance de la ville. Nombreux étaient ceux qui, hier, avaient répondu à l'appel de la commission d'initiative.

On a procédé à la formation du bureau qui est ainsi composé :

Président, M. Longpuech, notaire, conseiller général ; vice-présidents, MM. Malrieu, juge au tribunal, et Vachet, receveur des finances ; trésorier, M. Cavalie, ancien principal ; secrétaires, MM. Loubet, avoué et Bodin, avocat.

On décide que le bal aura lieu le samedi 21 février, dans les salons de la sous-préfecture.

La prochaine réunion est fixée à aujourd'hui samedi 7 février, à cinq heures du soir, dans une des salles de la mairie.

CAJARC. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Cajarc est convoqué pour dimanche 8 février courant, à deux heures du soir, pour tenir sa session ordinaire du mois de février.

MONTBRUN. — Frairie. — La fête patronale de la commune de Montbrun sera célébrée dimanche et lundi 8 et 9 courant. En voici le programme :

Samedi 7 février, à cinq heures et demie, réception de la musique ; à huit heures, salves d'artillerie annonçant la fête ; à huit heures et demie, aubades et distribution de bouquets à MM. le Maire, adjoints et conseillers municipaux ; à dix heures, retraite.

Dimanche 8 février, à cinq heures et demie du matin, salves d'artillerie annonçant la fête.

De sept heures à midi, aubades et distribution de bouquets aux habitants de la commune ; à trois heures du soir, réception en musique des Cajarcis à la gare ; à quatre heures, grand bal public ; à sept heures, tour de ville en musique ; à huit heures et demie, reprise du bal toute la nuit ; à neuf heures, bataille de confetti.

Lundi, neuf février, à sept heures et demie, tour de ville en musique ; à neuf heures, jeux divers avec prix sur divers points de la commune ; à midi, tour de ville en musique ; à trois heures du soir, reprise du bal ; à six heures et demie, promenade en musique dans toutes les rues de la commune ; à huit heures et demie, reprise du bal ; à minuit, retraite avec des parapluies et lanternes vénitien-nes bigarrées.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront bien honorer de leur présence notre fête patronale.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Au palais. — Ces jours ci, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Antoine Cassegne, âgé de 26 ans, journalier, né à Montfaucon, demeurant à Souillac, sous l'inculpation de vol de blé à la gare de notre ville.

Dans son audience du 4 février courant, le tribunal civil, siégeant correctionnellement, a condamné le prévenu à huit mois de prison et aux dépens.

Cassegne avait déjà à son actif quatre condamnations antérieures.

PINSAC. — Sur la Dordogne. — Le 26 janvier dernier les sieurs L. et L. âgés de 26 et 50 ans, voulaient franchir la Dordogne au bac de Pinsac, à 10 heures du soir. Ils appelèrent pour cela le pontonnier, mais n'ayant pas de réponse, ils prirent eux-mêmes un bateau.

A peine furent-ils à quelques mètres du bord de la rivière, que les deux passeurs comprenant qu'ils ne pourraient pas diriger leur embarcation. Le plus jeune sauta à l'eau croyant emmener la barque avec lui ; mais le courant de l'eau l'en empêcha.

Le vieux L. se mit alors à crier au secours. Ses cris réveillèrent le Sieur I. pêcheur, qui alla vite à la recherche du malheureux en danger.

I. fut assez heureux dans ses investigations. Il ramena le sieur L. à la rive, sain et sauf, après avoir parcouru 800 mètres.

Le pêcheur I. n'est pas à son premier sauvetage.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs gras, 34 fr. les 50 kilos ;
Cours ordinaires sur les attelages ;
Porcs gras, de 50 à 54 fr. les 50 kilos ;
Porcelets, de 20 à 40 fr. l'un ;
Dindons, 0 fr. 60 la livre ;
Poules, 0 fr. 80 id.
Lapins, 0 fr. 35 id.
Œufs, 0 fr. 95 la douzaine ;
Blé, de 17 à 18 fr. l'hect. ;
Maïs, 13 fr. l'hect. ;
Pommes de terre, de 6 à 7 fr. 50 l'hect.

Adjudication. — L'adjudication du clocher et des tourelles de l'Eglise aura lieu le 15 février.

VILLENEUVE-SUR-LOT. — Foire. — Porcs gras, de 50 à 54 fr. les 50 kilos.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché des fonds d'Etats sont aujourd'hui plus satisfaisantes, la reprise est presque générale, du reste, le mouvement d'affaires a été sensiblement plus actif sur cette catégorie de valeurs.

Le 3 0/0 a passé de 100,02 à 100,07 après 100 fr. 1^{er} cours.

Le Comptoir National d'E-compte à 589 ; le Crédit Foncier à 742 sont fermes sans changement ; le Crédit Lyonnais s'avance à 1120 et la Société Générale à 628.

Peu de changement sur nos chemins. Nous retrouvons le Lyon à 1.428 ; le Nord à 1.827 et l'Orléans à 1.528.

Le Suez a passé de 3.778 à 3.782.

Sauf l'Extérieure qui perd le cours de 90 à 89,97, les autres fonds étrangers sont en hausse : l'Italien à 102,70 ; le Portugais à 35,52 ; le Russe 3 0/0, 1891 à 90,10.

Le Serbe 4 0/0 passe de 79,60 à 79,90.

Le Turc D en reprise de 30 centimes clôture à 79,90 ; la Banque Ottomane à 608 au lieu de 606.

L'Action Moteurs à gaz et Constructions mécaniques s'inscrit à 157,50. Depuis cinq ans, la Société distribue 10 fr. de dividende et un coupon de 10 fr. échoit précisément le 1^{er} Avril. Il y a aussi à tenir compte du droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, d'ici au 10 février, au prix de 130 fr.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
6 Vend.	+ 7	+ 1	767	Beau
7 Sam.	+ 10	+ 0.5	772	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Beau.
D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

X

Idylle irlandaise

Mon grand-père retourna à la Nouvelle-Orléans, et, trois mois après, le père Ryan, de Ballynahaggart, avait à lui faire parvenir la nouvelle de la mort de mon père. Depuis celle de ma mère, il ne s'était jamais bien porté. On nous envoya chercher tous les deux. Tout enfant que j'étais, je résistais de tout mon pouvoir ; j'avais hérité de l'opiniâtreté de mon père ; mais tous mes efforts furent vains. Nous allâmes donc à la Nouvelle-Orléans, et le temps que j'y passai me semble maintenant un rêve confus. La richesse, la beauté, le luxe de la maison de mon grand-père me reviennent parfois devant les yeux, et, quand je me réveille, je ne vois autour de moi que les noires salines et les murs dégradés du vieux château

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

des O'Donnell je restai là jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, mais je refusai d'y séjourner davantage. Mon grand-père avait abreuvé mon père de mépris et abrégé par sa cruauté les jours de ma mère ; je ne voulais pas rester plus longtemps à la merci de sa bienveillance. C'était peut-être une puérile bravade, lady Cecil, mais j'obéissais aux sentiments que je ressentais dans mon cœur. Je quittai la Nouvelle-Orléans en y laissant Rose et je suis venu ici pour y mener l'existence que vous voyez. Mais j'aime la liberté, en dépit de la misère qui peut en être le prix ; je ne voudrais pas l'échanger contre l'indolence et le luxe dans lequel je vivais à Manarvada, en Louisiane. Et je resterai ici jusqu'à ce que l'occasion se présente d'aller gagner ma vie à la pointe de mon épée, comme ma famille l'a toujours fait avant moi.

Cecil avait écouté le jeune homme. Elle approuvait tout ce qu'il venait de dire, elle aimait à voir qu'il avait refusé pour lui-même ce qui avait été refusé à sa mère. Ce n'était peut-être pas obéir au sens commun ; mais en tout cas, c'était observer les plus pures traditions chevaleresques.

— Vous irez sans doute dans l'Inde ? dit-elle. Il y a toujours à combattre là-bas pour ceux qui en ont envie.

Le front du jeune homme s'assombrit.

— Dans l'Inde ! dit-il. Non... non, les O'Donnell n'ont jamais servi sous le drapeau Anglais, et je ne veux pas commencer. Autrefois, il y a deux cents ans et plus, lady Cecil, tout le pays que vous voyez nous ap-

partenait ; les Anglais nous l'ont confisqué et ont fait de nous des bannis. Depuis ce jour, les O'Donnell ont prononcé le serment terrible que personne de leur race ne combattrait jamais pour leurs envahisseurs, et ce serment a été observé. Je prendrai du service sous un drapeau étranger, n'importe lequel, lady Cecil, pourvu que ce ne soit pas sous celui de votre nation.

Cecil ne l'approuva pas sur ce point ; elle dit que ce n'était pas faire acte de bon chrétien de ne pas pardonner les injures que sa famille avait subies. Mais, au fond du cœur, elle se disait qu'il avait raison, et, comme Desdémone, elle eût voulu que le ciel eût fait un tel homme.

O'Donnell resta jusqu'à ce qu'il entendit le comte bâiller sur ses paperasses, et, ayant entendu la petite pendule sonner dix heures et demie, il prit le chemin de sa demeure.

Lord Ruysland n'avait rien vu ni rien entendu ; il se doutait aussi peu de ce qui pouvait résulter de tout cela que s'il n'avait pas été un ancien viveur de Londres et homme du monde jusqu'au bout des ongles. La pénurie d'argent dans laquelle il se trouvait absorbait toutes ses pensées et en excluait tout autre souci.

— Du reste, Cecil a été si bien élevée ! se disait-il. La pauvre enfant a besoin de se promener à pied et à cheval, et il lui faut un compagnon. Le jeune O'Donnell est un pauvre diable dans toute la force du terme, et, par conséquent, ne peut pas plus songer à la fille du comte de Ruysland qu'à une des prin-

cesses du sang.

Il fut réveillé brusquement, au moment où il s'y attendait le moins, de ses rêves et de ses illusions.

Sept semaines s'étaient écoulées.

Il s'ennuyait à mourir et était malade de l'exil forcé qu'il subissait ; il avait trouvé moyen de mettre un peu d'ordre dans ses affaires ; il pouvait s'aventurer à se montrer de nouveau de l'autre côté du canal Saint-George.

Dans une semaine ou deux au plus tard, il devait se mettre en route pour partir.

Il était assis tout seul dans son salon et envisageait mentalement cette perspective avec complaisance, quand la porte s'ouvrit pour laisser passer Grégoire, son valet de chambre, qui disparut après avoir annoncé O'Donnell.

— Ah ! Edmond, mon cher, je suis bien aise de vous voir. Entrez, entrez, Cecil est là-haut. Je vais l'envoyer appeler.

O'Donnell, l'interrompt ; il ne désirait pas qu'il fit venir Cecil, tous de suite, du moins. Il avait à parler au comte en tête à tête.

Il était tellement embarrassé, tellement indifférent de lui-même, lui d'habitude si hardi, si ferme et si peu gêné que lord Ruysland le regarda avec surprise. Ce regard lui suffit pour tout lui apprendre.

(A suivre).

L'HONNEUR DU NOM

PAR
CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

IV

Des inconvénients que présente le séjour d'une ville habitée par des bourgeois désœuvrés

Un jardinier étagait sur les marches du perron, des caisses d'arbustes verts ; la fermière et sa fille, armées de balais énormes, rejetaient la neige sur les côtés de l'avenue, tandis que *signor Fortunato*, en veste de laine, et fumant avec plaisir un long cigare milanais, surveillait et dirigeait ces travaux.

M. Barbier de Montbenoit déclara qu'il reconnaissait bien là les goûts aristocratiques de courtisans accoutumés aux apparences plutôt qu'aux réalités.

Avant de visiter le domaine et de s'occuper des réformes urgentes on s'occupait de bagatelles, de décorations et de nettoyage.

Le major Long s'inquiéta de deviner quel-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

les fonctions remplissait céans *signor Fortunato*. Était-ce un laquais ou un-intendant, *mi pauvre homme* ?

M. de la Galue fit observer que le château semblait fort pauvrement meublé. Son nid de hobereau possédant des rideaux en guipure.

Les commentaires allaient leur train, et c'était une amusante comédie que jouaient ces quarante curieux rangés en cercle devant la grille de cette demeure et gesticulant avec énergie.

Le *signor Fortunato* ne prenait pas de peine de modérer ses éclats de rire moqueurs.

La fermière et sa fille rougissaient d'exercer leurs modestes fonctions en présence d'une assemblée aussi imposante de notables distingués.

Les curieux reculèrent tout à coup parce que la porte vitrée venait de s'ouvrir, et que l'on voyait apparaître au sommet du perron, l'abbé d'Hauteluze habillé d'une ample douillette de drap, et coiffé d'une barrette.

Sa haute stature, sa beauté martiale, son port majestueux, produisirent une bonne impression. Le baron de Blanchelaine et le docteur se tirèrent un peu à l'écart. Major Long fit sonner sa canne sur les cailloux en disant que ce prêtre là n'avait pas l'air d'un capucin, et qu'il donnerait du fil à retordre aux jésuites. Le percepteur et la Galue se rangèrent de son avis.

L'abbé, du haut des douze marches de granit qui semblaient être en ce moment le piédestal d'une statue de paladin, promena un

regard tranquille sur ces visiteurs qu'il n'attendait pas.

Il sembla réfléchir un moment, prendre une détermination subite, et d'un pas ferme, il descendit les degrés, obliqua vers la gauche et marcha délibérément vers la porte.

Les plus hardis parmi les spectateurs pâlirent. Allait-on les chasser comme des corbeaux importuns ? A tout événement, M. de la Galue ouvrit sa boîte d'or et se mit à masser entre ses doigts la fine poudre de macouba qu'elle contenait.

Major Long brandit sa canne d'un ton belliqueux.

Le percepteur (il le confessa postérieurement), ressentit la même trépidation qui l'avait saisi lorsqu'il fut accosté, dans les forêts de St-Hugon, par cet ours qui lui accorda cette faveur de ne point le dévorer.

L'abbé vint droit à la grille et l'ouvrit. Il ôta sa barrette, saluant avec politesse la multitude. Quarante chapeaux s'abaissèrent par un mouvement spontané.

— Messieurs, dit l'abbé, j'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour !

Il fit une pause. Les plus timides se rapprochèrent.

— Bonjour, mon cher notaire, poursuivit-il en s'adressant à M. Galtier. Voudriez-vous me dire si le docteur Monaton n'est point en la compagnie de ces messieurs ?

Pourpre de confusion, le notaire balbutia :

— Hum !... non... Je pense que peut-être...

— C'est que ma mère est souffrante, reprit

Raymond d'Hauteluze qui semblait ne plus faire attention aux gens qui l'entouraient et l'écoutaient avidement. Si le docteur Monaton n'est pas ici, je l'enverrai chercher à Saint-Pierre.

Il y avait une si cruelle malice dans l'accent avec lequel ces paroles furent prononcées que les quarante bourgeois furent abasourdis.

André Monaton, prenant son parti en brave fendit la foule :

— Me voici, dit-il en s'inclinant le front découvert devant le prêtre. Je suis, monsieur, la personne que vous cherchez.

— Le docteur Monaton ?

— Pour vous servir !

L'abbé lui tendit la main avec grâce. Leurs regards, brillants d'intelligence et de sympathie, se croisèrent.

L'abbé ôta de nouveau sa barrette et prononça d'un ton qui fut compris :

— Messieurs, je vous remercie, et je ne vous retiens pas davantage.

Il salua, fit passer devant lui le docteur et referma bruyamment la grille.

Major Long assura qu'on ne pouvait mettre plus poliment les gens à la porte, à quoi M. de la Galue répartit que ce n'était pas là, façon de gentilhomme, et qu'on se comportait plus décentement quand on s'intitulait marquis et qu'on se prélassait dans une soutane.

(A Suivre).

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Pierre VILLARS, industriel à Cahors, sont de nouveaux invités à produire dans les délais de vérification leurs pièces et bordereaux, et à se rendre le *treize février 1903*, jour de vendredi à 2 heures 1/2 du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1567	1341	1.03 à 1.54
Vaches.	521	500	1.02 à 1.50
Taureaux.	200	132	1.00 à 1.32
Veaux.	1340	1243	1.55 à 2.20
Moutons.	11872	10000	1.66 à 2.18
Porcs.	3767	3767	0.92 à 1.28

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	195	170	60 à 75
Vaches.	24	14	45 à 60
Moutons.	697	342	90 à 106
Porcs.	2351	2139	52 à 60

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

En famille

La Semaine Populaire Illustrée a véritablement réalisé le but qu'elle se proposait. Donner, sous une couverture illustrée, 32 pages de texte et 40 gravures inédites pour quinze centimes semblait impossible.

C'est cependant ce que fait chaque samedi, *La Semaine Populaire*. C'est la vraie Revue de

Famille dont tous les articles et les dessins peuvent être mis entre toutes les mains.

Voici du reste le sommaire de cette Semaine (14 février, N° 20).

Causeries du samedi. Les chercheurs d'or en Amérique, par Savigny, (7 illustrations).

Fantaisies humoristiques. Le sabre et le pince-nez, par Eugène Mouton, (1 illustration).

Les arts en famille. Les meubles qu'on peut faire soi-même. Une étagère-bibliothèque. Un panier à ouvrage.

Contes et récits. Sans Dot, par G. Ohnet (1 illustration).

Poésie. La nuit, par Armand Renaud.

Etudes morales et philosophiques. Fleurs d'Aniver, par E. Legouvé de l'Académie Française, (1 illustration).

Variétés scientifiques. La défense de New-York, (3 illustrations).

Beaux arts. La nuit, tab'eaude Emile Renard. Roman. La Fugitive, par Jules Claretie, (4 illustrations).

Revue humoristique de l'étranger (Reproduction des dessins les plus intéressants des journaux satiriques du monde entier). — Les ennemis intimes de Guillaume II. — Les voyages du Kronprinz. — L'empereur d'Allemagne et l'Oncle Sam. — Encore les Dardanelles. — Le dernier portrait de M. Chamberlin.

Pour les enfants. Douche froide et chaude correction. — Les deux rats et l'œuf, (9 illustrations).

Petite correspondance, etc.

Nous rappelons que l'administration de *La Semaine Populaire Illustrée* (10, Rue Saint-Joseph, Paris), envoie franco, un numéro spécimen à toute personne qui en fait la demande.

Abonnements : un an, 7 fr. 50 - 6 mois, 4 fr. - 3 mois, 2 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste de France.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 8 février 1903.

V^{ss} Nacla : Courrier du dimanche. — Camille Gramaccini : Le parjuré. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le vainqueur (suite). — Charles Méronval : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris.

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutaillis, Pfister, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

L'Histoire de France, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse à la librairie Hachette et Cie, continue à paraître très régulièrement par fascicules.

Vingt-huit fascicules sont en vente formant actuellement sept demi-volumes que l'on peut se procurer brochés. Le dernier qui vient de paraître est intitulé : Les guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François 1^{er} (1492-1547), par M. Henry Lemonnier, professeur à l'Université de Paris.

Ce volume comprend la première période du XVI^e siècle, celle où se préparèrent quelques-uns des grands faits par lesquels s'est réalisée la civilisation moderne : les guerres d'Italie qui mirent la France en contact avec le reste de l'Europe ; le gouvernement de François 1^{er}, qui compéta l'œuvre de centralisation et d'absolutisme commencée par les rois capétiens ; la Renaissance, qui changea la direction intellectuelle de notre

pays ; la Réforme qui faillit en modifier les destinées religieuses et morales.

C'est le tableau de cette évolution, où se mêlent encore la France du passé et celle de l'avenir, que l'auteur a entrepris de tracer.

Les trois fascicules de *L'Histoire de France*, numérotés à quart A. B. C, comprennent le *Tableau de la Géographie de la France*, par M. P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur à l'Université de Paris.

LA NATURE. *Revue des sciences illustrée*. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1550 du 7 février 1903 :

Le vert des pommes, par Lucien Ichès. — L'énergie hydraulique et l'Agriculture, par Georges Gaye. — Eau de Javel et liqueur de Labarraque, par H. Labbé. — Les nouveaux feux-flotants des côtes de France, par Daniel Bellet. — L'action de la quinine, par le D^r A. Cartaz. — De l'appréciation des vitesses, par Louis Revon. — Le panorama du Puy-de-Dôme, par J.-R. Plumandon. — Rabot automatique, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 2 février 1903, par Ch. de Villedeuil. — Une automobile ambulante pour les animaux, par Albert Tissandier. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 ^o DE PARIS à TOURS.	
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, Premières et embranchements.	livraisons
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	d'une
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	collection
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	qui
DE TOURS à ANGOULÈME.	sera
D'ANGOULÈME à BORDEAUX.	continué

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements de familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.